

## **4<sup>ème</sup> comité de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Belle-Île**

**Aubignan, le 10 décembre 2015**

### **Ordre du jour :**

- **Présentation du bilan annuel de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Belle-Île**

### **Présents :**

- Magali COMBE, Chargée de mission qualité des eaux et des milieux aquatiques au Conseil départemental de Vaucluse,
- Charles FABRIS, garde-chasse de la Saint-Hubert Aubignanaise,
- Rémy JEAN, Secrétaire de l'association Archasse 84,
- Christine LAFOLIE, Chargée de mission biodiversité à la DDT de Vaucluse,
- Grégoire LANDRU, Chargé de mission zones humides au CEN PACA,
- Caroline LEROI, Agent d'accueil et de développement à l'Office de Tourisme d'Aubignan,
- Hervé OUBRIER, animateur du contrat de rivières à l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Alain ROMAN, éleveur sur le site de Belle-Île.

### **Excusés :**

- Alain GUILLAUME, Président de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Robert AYME, Président de la Saint-Hubert Aubignanaise,
- Laetitia BAKOUR, Directrice de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Gilbert GOUVERNET, Vice-président d'Archasse 84,
- Joëlle HERVO, Chargée d'étude zones humides-biodiversité à l'Agence de l'Eau,
- Jacques PAGET, Président de l'association Aux Cours d'Eau-Bignan,
- Guy REY, Maire d'Aubignan,
- Edmond ROLLAND, Président de la FDC 84,
- Anthony ROUX, Chargé de mission au SMAEMV,

-----

M. OUBRIER accueille les participants, et excuse M. GUILLAUME, empêché par d'autres obligations.

En préambule au bilan de l'année 2015, M. OUBRIER fait un point sur l'avancée des acquisitions foncières sur le site : la zone de maîtrise foncière est légèrement étendue vers le Nord et porte ainsi la surface de projet à 31,7 ha ; de nouvelles acquisitions sont en cours et des procédures de biens vacants sont engagées.

Il est rappelé les contraintes induites par l'absence de maîtrise foncière sur certaines parcelles, notamment quant au cheminement du public ou encore pour l'accès aux parcelles par M. ROMAN et son troupeau.

## **Bilan de l'année 2015 :**

M. LANDRU procède à la présentation du bilan annuel de gestion.

Cette année a notamment vu la réalisation de nombreux travaux sur l'ENS :

- L'EPAGE, désormais propriétaire du canal d'irrigation situé au nord du site, a procédé à son entretien,
- Des travaux conséquents d'entretien des fossés ont été réalisés afin de faciliter le ressuyage des prairies,
- Les ouvrages de gestion hydrauliques prévus au plan de gestion ont été réalisés : prises d'eau sur le canal de St-Paulet, martelières de regonflage...
- Des travaux d'ouverture de milieu ont été réalisés en partie Ouest du site,
- Le Lycée agricole Louis Giraud a finalisé l'ouverture et l'aménagement du sentier pour l'accueil du public,
- Des panneaux d'information ainsi qu'un totem d'entrée ont été réalisés puis posés,
- Une aire de stationnement a été aménagée à l'entrée du site.

Le CEN PACA a réalisé 2 sorties grand public, une première le 1<sup>er</sup> février pour la journée mondiale des zones humides, et une seconde le 24 mai dans le cadre de la Fête de la Nature.

L'EPAGE et le CEN sont intervenus le 09 octobre dans le cadre d'un Educ'tour, organisé par l'Office de Tourisme d'Aubignan, à l'intention des professionnels locaux du tourisme (élus, offices de tourisme, responsables de centres d'hébergement...).

Succédant au projet de mise en réserve de chasse et de faune sauvage étudié l'année dernière, un bail de chasse a été signé entre l'EPAGE, la Saint-Hubert Aubignanaise et l'association Archasse 84, avec le concours de la FDC 84.

Un panneau « chasse gardée » a été réalisé sur le pourtour du site avec le soutien technique et logistique d'Archasse 84.

Un panneau d'information a été positionné sur l'aire de stationnement pour afficher le règlement de chasse ainsi que le calendrier correspondant.

Une première battue au sanglier a été réalisée par la Saint-Hubert Aubignanaise, non pas sur le périmètre de l'ENS mais à proximité immédiate. 3 sangliers ont été abattus.

M. FABRIS partage une information reçue récemment d'un garde fédéral selon lequel le panneau serait inadapté aux pratiques attendues (confusion entre le petit gibier de lâcher et le petit gibier de passage). L'EPAGE se rapprochera de la FDC 84 et de l'ONCFS pour affiner ces éléments.

Mme LAFOLIE se propose également d'étudier la question avec sa collègue en charge des aspects réglementaires relatifs à la chasse.

M. ROMAN demande à être prévenu des battues au sanglier. M. OUBRIER lui indique qu'il s'en chargera dès qu'il aura lui-même été prévenu par la Saint-Hubert Aubignanaise.

La discussion s'engage sur la panneautique et la signalétique, Mme LAFOLIE suggère de mettre en place un panneau de signalisation de l'ENS sur la route départementale. Mme COMBE propose d'en étudier la faisabilité avec les services techniques du Conseil départemental.

Il est rappelé la difficulté d'exploitation de M. ROMAN cette année, du fait des inondations successives et prolongées du site.

La situation ne devrait désormais plus avoir cours, du fait des nombreux travaux réalisés cette année : colmatage des brèches sur le canal de Saint-Paulet, nettoyage et reprofilage des fossés, enlèvement des embâcles, arasement du barrage de castor...

M. ROMAN demande à avoir les clés des martelières. M. OUBRIER lui répond que c'est prévu. M. LANDRU ajoute qu'un plan pastoral à venir précisera qui fait quoi.

Le CEN partage son plaisir à la découverte cette année de 2 nouvelles espèces patrimoniales (une orchidée : l'Orchis à fleurs lâches et une libellule : l'Agrion bleuissant) qui renforcent l'intérêt biologique de Belle-Île, et confortent les conclusions du plan de gestion en matière d'actions à mettre en œuvre pour bien gérer tout à la fois la fonctionnalité de la zone humide, ses enjeux de biodiversité, et son intérêt agropastoral et économique.

Mme LAFOLIE demande s'il est envisagé l'installation d'un piézomètre sur le site. M. LANDRU lui répond que c'est à voir avec le programme Rhoméo.

### **Programme prévisionnel pour 2016 :**

L'année 2016 devrait normalement voir Belle-Île prendre son rythme de croisière :

- Gestion agropastorale dans de meilleures conditions,
- Organisation et structuration des interventions et responsabilités sur le site (qui fait quoi, comment, et à quel moment),
- Promotion du site en vue de sa valorisation, dans des modalités cohérentes avec les enjeux de biodiversité et les nécessités de l'exploitation agricole,
- Un suivi et des mises en défens seront mis en œuvre pour les espèces patrimoniales découvertes cette année, notamment pour les orchidées de la prairie du Nord...

### **Questions diverses – Echange avec l'assemblée :**

Enfin, pour des raisons d'organisation et de disponibilités des partenaires, il est retenu d'envisager le déroulement des prochains comités de gestion en début d'année, et non plus en fin d'année comme il se faisait jusqu'alors.